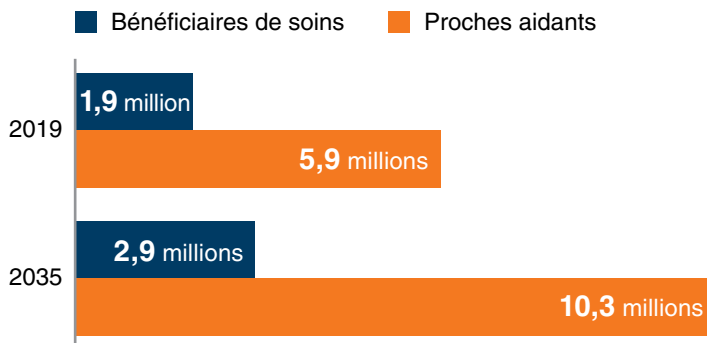




# Mesures pour offrir un meilleur soutien aux aînés et à leurs proches aidants.



Les aînés et leurs aidants représentent **un segment vaste et grandissant** de la population canadienne.



Ce segment de la population **doit composer avec d'importantes dépenses liées aux soins à domicile** et aux soins de longue durée, dépenses qui augmenteront à mesure que la population vieillit.



Les soins seront sans doute de moins en moins abordables. On estime que les dépenses privées pour les soins aux aînés augmenteront **1,5 fois** plus vite que le revenu disponible des ménages au cours de la période de 2019 à 2035.

Certains aînés et leurs aidants ont accès à des crédits d'impôt non remboursables du gouvernement fédéral pour aider à compenser ces coûts. Cependant, ces crédits comportent trois désavantages majeurs :



### Ils sont inéquitables :

les personnes à faible revenu ou sans revenu ne reçoivent **aucun soutien** ou en reçoivent très peu.



### Ils sont sous-utilisés :

parmi tous les proches aidants, seulement **4,6 %** reçoivent de l'argent grâce aux crédits d'impôts fédéraux.



### Leur couverture est insuffisante :

les crédits ne rembourseront que **18 %** des dépenses en 2019, et **16 %** en 2035.

# Des mécanismes plus efficaces pourraient être institués pour mieux soutenir les aînés canadiens et leurs proches aidants.

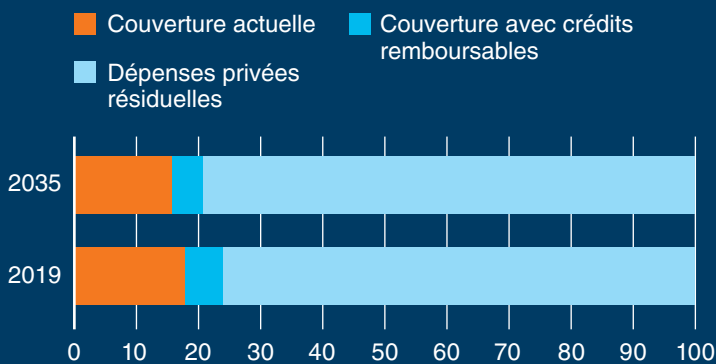
## OPTION N° 1

### Crédits d'impôt remboursables

Un crédit d'impôt **remboursable** permet de réduire la facture fiscale à moins de zéro. Cette solution est équitable puisqu'elle **soutient les bénéficiaires de soins et les proches aidants à faible revenu ou sans revenu.**

S'ils étaient remboursables, le CIPH, le CIFM et le CCAN pourraient faire passer la couverture fédérale des dépenses privées à 24 % (2,3 milliards de dollars) en 2019 et à 21 % (4,9 milliards de dollars) en 2035, une augmentation nette de 538 M\$ et de 1,2 milliard de dollars, respectivement.

(%)



Toutefois, à moins que l'on augmente la notoriété de ces crédits ou qu'on en facilite la réclamation, ils pourraient demeurer sous-utilisés.

L'option n° 1 n'aborde cependant que le premier des trois désavantages.

## OPTION N° 2

### Une Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés

Une Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés reposerait sur quatre principes :



#### Facilité de réclamation

pour accroître l'utilisation de l'allocation.



#### Calcul du montant en fonction du revenu

pour aider principalement les personnes à faible revenu ou sans revenu.



#### Considération du bénéficiaire et de l'aidant comme une seule entité

permettant à l'un ou à l'autre de demander l'allocation.



#### Meilleur soutien financier

pour améliorer l'accessibilité financière aux soins maintenant et à l'avenir.

Si le gouvernement fédéral couvrait la moitié des dépenses directes grâce à cette allocation, le soutien offert s'élèverait à 4,8 milliards de dollars en 2019, puis à 11,8 milliards de dollars en 2035, une augmentation nette de 3,1 milliards de dollars et de 6,9 milliards de dollars, respectivement.

## Enjeu : Les proches aidants assument de nombreuses responsabilités, notamment financières

**Les proches aidants sont l'épine dorsale du système canadien de soins de santé pour les aînés. En 2019, on estime que 5,9 millions de personnes au Canada offriront des soins à près de 1,7 million de personnes âgées de plus de 65 ans. Même si les personnes de tous âges peuvent avoir besoin de soins, les aînés compteront pour la majorité des bénéficiaires de soins. En effet, alors que seulement 6,0 % des 15 à 64 ans reçoivent des soins à domicile, dans un établissement de soins de santé ou un établissement connexe, cette proportion atteint 25 % chez les 65 ans et plus et près de 50 % chez les 80 ans et plus. Comme la demande de soins de santé est beaucoup plus élevée parmi les cohortes plus âgées, le vieillissement de la population entraînera une hausse considérable de la demande de soins de santé.**

La prestation de soins s'accompagne souvent de responsabilités financières. Les proches aidants assument souvent directement une partie des dépenses liées à la santé de la personne bénéficiaire de leurs soins. Il arrive que ces dépenses supplémentaires surviennent au moment où le proche aidant se retire de la population active afin de fournir des soins. De même, il importe de ne pas oublier les situations où les bénéficiaires de soins assument eux-mêmes une partie de leurs propres dépenses de santé.

Bien que les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent du soutien financier pour les soins à domicile et les soins de longue durée, les bénéficiaires de soins et leurs proches aidants doivent aussi

On s'attend à ce que les coûts des soins de santé pour les proches aidants et les bénéficiaires de soins deviennent de moins en moins abordables.

assumer des coûts supplémentaires. Ainsi, même si l'on prévoit que les gouvernements dépenseront 25 milliards de dollars en 2019 pour financer les soins à domicile et les soins de longue durée pour les aînés, des coûts supplémentaires de 9,6 milliards de dollars devront être couverts par le secteur privé, soit payés directement par les particuliers, soit par l'assurance privée, ce qui représente 28 % des dépenses totales dans ces deux catégories.

## Devant une population vieillissante qui vit plus longtemps, il s'impose de mieux soutenir les proches aidants

Au cours des deux dernières décennies, le Canada a connu une importante transformation de la pyramide démographique : de 1996 à 2016, on assiste à un déplacement vers des cohortes plus âgées. Ainsi, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus est passée de 11,8 % en 1996 à 16,9 % en 2017.



On prévoit que le vieillissement et la longévité sont des phénomènes qui se poursuivront à long terme. En 2019, on estime que 6,7 millions de Canadiens seront âgés de 65 ans et plus, soit l'équivalent de 17,7 % de la population. D'ici 2035, Le Conference Board du Canada prévoit que le nombre d'aînés passera à 10,3 millions, soit 23,4 % de la population.

À mesure que la population vieillit et qu'elle aura davantage besoin de soins, les coûts des soins de santé augmenteront également. En supposant une situation de statu quo, les dépenses nominales des gouvernements provinciaux et fédéral pour les soins à domicile et les soins de longue durée devraient atteindre 53,5 milliards de dollars d'ici 2035. Parallèlement, les dépenses couvertes par le secteur privé dans ces deux catégories devraient atteindre 23,5 milliards de dollars, soit l'équivalent de 30,1 % des dépenses totales en soins à domicile et en soins de longue durée (voir la pièce 1). En matière de dépenses par habitant, les dépenses privées par aîné bénéficiaire de soins atteindront au moins 5 800 \$ en 2019 et selon les prévisions, au moins 8 000 \$ d'ici 2035.

En outre, on s'attend à ce que les coûts des soins de santé pour les proches aidants et les bénéficiaires de soins deviennent de moins

### Pièce 1

## Soins aux aînés couverts par les dépenses personnelles et l'assurance-maladie privée

	2018	2035
 Soins à domicile pour les aînés	440 millions de dollars	1,1 milliard de dollars
 Soins de longue durée	9,2 milliards de dollars	22,4 milliards de dollars
<b>Total des coûts de soins privés destinés aux aînés</b>	<b>9,6 milliards de dollars</b>	<b>23,5 milliards de dollars</b>

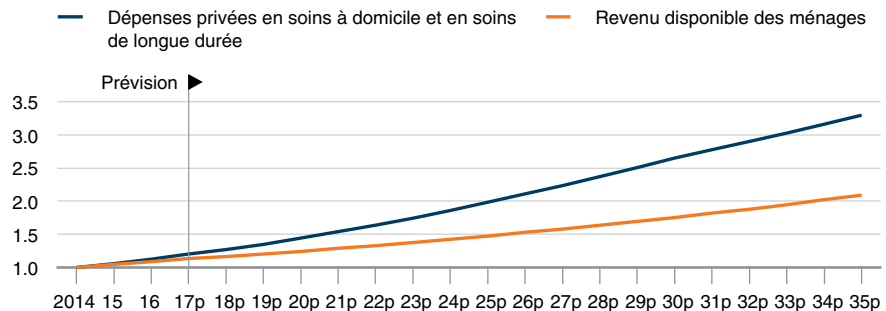
Remarque : Selon la définition de l'OCDE, la catégorie « soins à domicile pour les aînés » comprend uniquement les services médicaux et paramédicaux fournis aux patients à domicile, notamment les services d'obstétrique, de dialyse et de télémétrie.

Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.

### Graphique 1

## La croissance du revenu des ménages ne suivra pas l'augmentation des dépenses de soins à domicile et de soins de longue durée couverts par le secteur privé pour les aînés

(2014 = 1,0, 2014 à 2035)



p = prévision

Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.

en moins abordables, puisque les revenus n'augmenteront pas proportionnellement à ces hausses de coûts. De 2019 à 2035, les dépenses privées de soins à domicile et de soins de longue durée pour les aînés devraient augmenter en moyenne de 5,8 % par année, soit près de 1,5 fois le rythme de croissance du revenu disponible des ménages (voir le graphique 1).

## Les mécanismes d'allégement fiscaux du fédéral mis en place pour aider les aînés et leurs proches aidants sont insuffisants

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral offre trois principaux crédits d'impôt qui peuvent être utilisés par les bénéficiaires de soins et les proches aidants pour réduire leur facture fiscale. Le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) aide les personnes handicapées et les personnes qui les soutiennent. Pour sa part, le Crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM) aide les Canadiens âgés à couvrir une gamme de frais médicaux. Enfin, le Crédit canadien pour aidant naturel (CCAN) aide les contribuables ayant une personne à charge atteinte de déficience physique ou mentale. Bien que ces crédits puissent être réclamés pour prendre soin de personnes de tous âges, les estimations présentées ci-dessous portent uniquement sur la façon dont les crédits soutiennent les aînés (voir le tableau 1). Au total, ces programmes devraient rembourser près de 1,8 milliard de dollars en 2019 aux contribuables âgés ou à leurs proches aidants.

Tableau 1

### Couverture totale des dépenses privées de soins aux aînés au moyen des crédits d'impôt fédéraux non remboursables

(en M\$)

	2019	2035
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	561	1 180
Crédit d'impôt pour frais médicaux	854	1 783
Crédit canadien pour aidant naturel	334	767
<b>Total</b>	<b>1 749</b>	<b>3 730</b>

Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

Cependant, au bout du compte, ces programmes présentent trois désavantages majeurs :

#### 1. Les trois crédits d'impôt sont inéquitables.

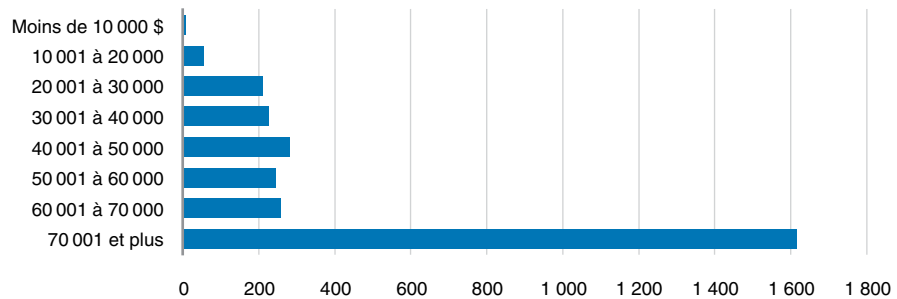
Dans les faits, cela signifie qu'ils ne peuvent pas réduire la facture fiscale d'un particulier pour la ramener à une somme inférieure à zéro. Cela pose un problème d'équité : les personnes à faible revenu ou sans revenu ne reçoivent aucun soutien du gouvernement fédéral ou en reçoivent peu

par l'entremise de ces programmes. Les personnes à revenu moyen en reçoivent également moins que celles qui gagnent un revenu élevé. Ajoutons que les personnes à faible revenu représentent une proportion importante des proches aidants et des bénéficiaires de soins. En 2012, selon l'*Enquête sociale générale — Les soins donnés et reçus (ESG)*, environ la moitié des proches aidants et près du tiers des bénéficiaires de soins ont déclaré avoir gagné moins de 20 000 \$. En 2016, les personnes gagnant 70 000 \$ et plus ont bénéficié de plus de 55 % des dépenses associées au CCAN, au CIPH et au CIFM, tandis que les personnes gagnant 20 000 \$ ou moins en ont reçu un peu plus de 2,0 % (voir le graphique 2).

### Graphique 2

#### Les crédits d'impôt fédéraux non remboursables : avantageux pour les contribuables aux revenus les plus élevés

(remboursement par déclarant — Crédit canadien pour aidant naturel, Crédit d'impôt pour personnes handicapées, Crédit d'impôt pour frais médicaux); 2016 (en M\$)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

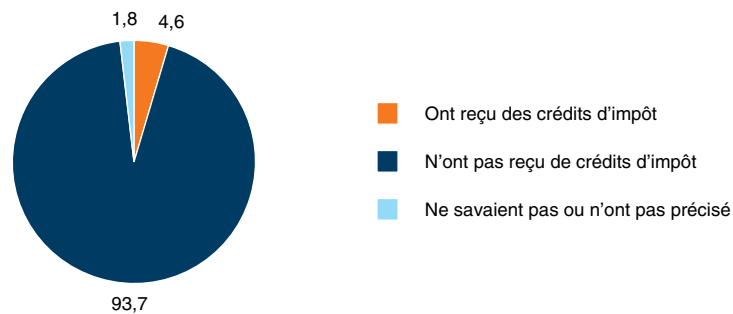
## 2. Les crédits d'impôt pour les proches aidants sont largement sous-utilisés.

Selon l'ESG de 2012, seulement 4,6 % de tous les proches aidants ont déclaré avoir reçu de l'argent par le biais des crédits d'impôt fédéraux (voir le graphique 3). Les ménages sans revenu n'ont pas reçu d'argent dans le cadre de ces programmes.

Les programmes fédéraux actuels sont inéquitables, sous-utilisés et injustes.

Graphique 3

**Les proches aidants qui reçoivent des crédits d'impôt fédéraux (%)**



Source : Statistique Canada; Enquête sociale générale de 2012 — Les soins donnés et reçus.

### 3. Les trois crédits d'impôt ne couvrent pas suffisamment les dépenses personnelles.

On estime que le gouvernement fédéral consacra en 2019 un peu plus de 1,7 milliard de dollars aux programmes à l'intention des aînés, ce qui représente 18 % des dépenses directes totales consacrées aux soins à domicile et aux soins de longue durée. D'ici 2035, par l'entremise de ces programmes, l'aide gouvernementale devrait atteindre 3,7 milliards de dollars et pourtant, la couverture globale diminuera pour passer à 16 % des dépenses privées liées aux soins à domicile et aux soins de longue durée.

## Alors, comment pouvons-nous mieux soutenir les aînés et leurs proches aidants ?

Les bénéficiaires de soins et les proches aidants auraient besoin de plus d'aide financière. Les proches aidants, en particulier, bénéficieraient d'un plus grand soutien de la part du gouvernement fédéral, car ces personnes peuvent passer beaucoup de temps à fournir de l'aide financière, des soins de santé et un soutien affectif à leurs proches.

Le vieillissement de la population, conjugué à l'augmentation des dépenses directes en soins privés, exercera une pression croissante sur les proches aidants et les bénéficiaires de soins. Les programmes



fédéraux en place peuvent être injustes pour les personnes à faible revenu, sont sous-utilisés et offrent une couverture insuffisante des dépenses liées aux soins assumées par le privé. Tous ces facteurs rendront les soins de moins en moins abordables au cours des prochaines années.

Il convient d'accorder une priorité élevée à l'élaboration de mécanismes plus efficaces pour appuyer convenablement les proches aidants et les bénéficiaires de soins au Canada.

## Option n° 1 : Crédits d'impôt remboursables afin de rendre les soins plus abordables et équitables

Si l'on veut fournir un soutien financier supplémentaire aux bénéficiaires de soins et aux proches aidants, particulièrement dans les tranches de revenu inférieures, l'une des solutions consisterait à rendre chaque crédit d'impôt remboursable. Ces crédits d'impôt rembourseraient jusqu'à 15 % des dépenses admissibles. Donc, contrairement à un crédit d'impôt non remboursable, un crédit d'impôt remboursable permet de réduire la facture fiscale d'un particulier à moins de zéro, offrant ainsi un soutien aux bénéficiaires de soins et aux proches aidants sans revenu ou dont le revenu est très faible.

Tableau 2

**Dans quelle mesure des crédits d'impôt remboursables augmenteraient-ils la couverture fédérale en 2019 ? En 2035 ?** (en M\$)

	Montant réclamé (estimé)		Non remboursable (système actuel)		Remboursable (système proposé)		Augmentation nette de la couverture fédérale	
	2019	2035	2019	2035	2019	2035	2019	2035
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	4 595	9 665	561	1 180	689	1 450	128	270
Crédit d'impôt pour frais médicaux	7 487	15 635	854	1 783	1 123	2 345	269	562
Crédit canadien pour aidant naturel	3 170	7 538	335	797	475	1 131	140	333
<b>Total</b>	<b>15 252</b>	<b>32 839</b>	<b>1 750</b>	<b>3 761</b>	<b>2 288</b>	<b>4 926</b>	<b>538</b>	<b>1 165</b>

Sources : Statistique Canada ; Le Conference Board du Canada.

En supposant que le comportement des déclarants et le remboursement maximal ne changent pas, la conversion des trois crédits d'impôt non remboursables en crédits remboursables augmenterait le soutien du gouvernement fédéral aux aînés et à leurs proches aidants d'environ 538 millions de dollars en 2019 (voir le tableau 2). Une grande partie de ce soutien accru irait aux contribuables à faible revenu.

Des versions remboursables des crédits d'impôt pour personnes handicapées, frais médicaux et proches aidants couvriraient les frais de soins des personnes de tous âges, mais seraient particulièrement avantageuses pour les aînés. Au total, les trois programmes pourraient rembourser jusqu'à 2,3 milliards des 9,6 milliards de dollars, soit 24 % des dépenses pour les soins à long terme et les soins à domicile destinés aux aînés, sommes payées par des particuliers et par l'entremise d'une assurance privée en 2019. Il s'agit d'une hausse par rapport au montant estimatif de 1,75 milliard de dollars remboursé selon le modèle actuel de crédits non remboursables. Toutefois, selon les estimations, cette proportion pourrait chuter à 21 % d'ici 2035.

Malheureusement, certains enjeux entourant les crédits d'impôt non remboursables initiaux risquent de perdurer avec un nouveau système de crédits remboursables. À moins que ces programmes fassent l'objet d'une meilleure promotion ou qu'il soit plus facile de s'en prévaloir, ils demeureront probablement sous utilisés. Par conséquent, les soins continueront d'être de moins en moins abordables, puisque tous les bénéficiaires de soins et les proches aidants devront encore assumer personnellement les 7,3 milliards de dollars résiduels en dépenses de soins de santé en 2019 — montant qui devrait atteindre 18,6 milliards de dollars d'ici 2035.

## Option n° 2 : Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés

On pourrait donc envisager une autre approche. Nous proposons une Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés. (Une allocation est un programme dans lequel le gouvernement donne de l'argent à des personnes pour un besoin financier précis. L'Allocation

canadienne pour enfants en est un exemple.) Bien que ce programme puisse être mis en œuvre parallèlement à la conversion du Crédit d'impôt pour personnes handicapées, Crédit d'impôt pour frais médicaux et Crédit canadien pour aidant naturel en crédits remboursables, nous supposons ci-dessous qu'il existe parallèlement aux crédits d'impôt non remboursables actuels. Cette allocation ne couvrirait pas tous les Canadiens qui ont besoin de soins, mais elle ciblerait les personnes de 65 ans et plus, qui constitueront le groupe démographique le plus important nécessitant le plus de soins médicaux et, par conséquent, de soutien financier.

Nous proposons qu'une nouvelle allocation respecte les quatre principes clés suivants :

1. Facilité de réclamation pour accroître l'utilisation de l'allocation.
2. Calcul en fonction du revenu pour aider principalement les personnes à faible revenu ou sans revenu.
3. Considération du bénéficiaire et de l'aidant comme une seule entité afin que l'un ou l'autre, mais non les deux, puisse la réclamer.
4. Soutien financier bonifié pour améliorer l'accessibilité financière aux soins maintenant et à l'avenir.

Le tableau 3 ci-dessous décrit trois scénarios dans lesquels le gouvernement fédéral administre une Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés afin d'aider à couvrir les dépenses privées en soins à domicile et en soins de longue durée. Ces trois scénarios présentent le soutien financier supplémentaire nécessaire qui permettrait au gouvernement fédéral de couvrir 40 %, 50 % ou 60 % des dépenses totales du secteur privé au titre des soins aux aînés. En calculant trois niveaux de couverture, nous donnons une estimation de ce qu'il pourrait en coûter au gouvernement fédéral pour améliorer le soutien aux proches aidants et aux bénéficiaires de soins grâce à une allocation.

Le graphique 4 présente un aperçu de la couverture du gouvernement fédéral, et des dépenses privées résiduelles pour les soins à domicile et les soins de longue durée pour les aînés en vertu du statu quo, de l'option 1 et de l'option 2, en 2019 et en 2035.

Tableau 3

**Coût de la couverture fédérale des dépenses privées de soins aux aînés, selon le pourcentage de couverture**

(en M\$)

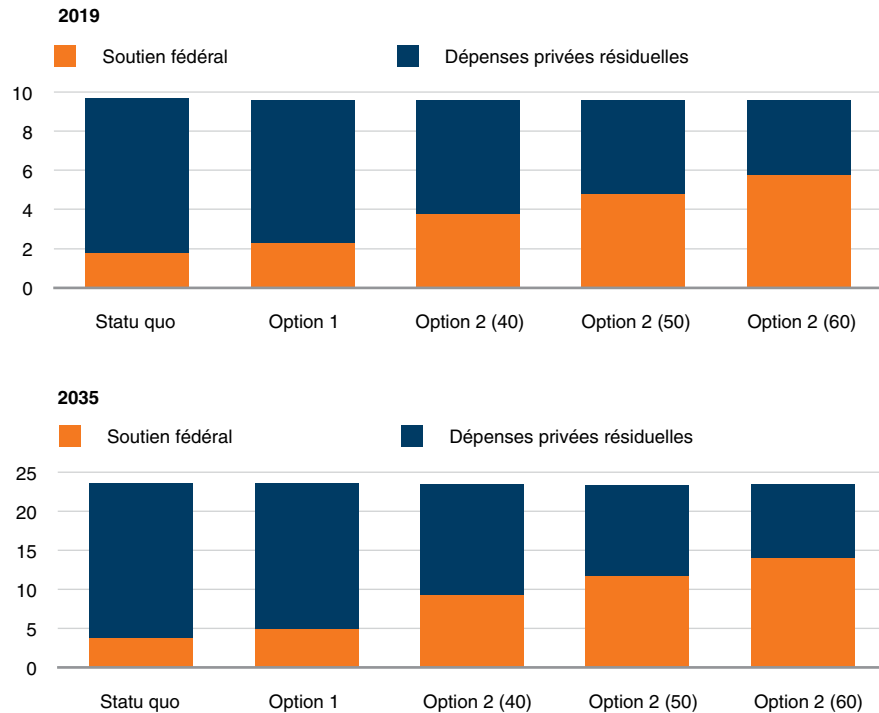
	40 %		50 %		60 %	
	2019	2035	2019	2035	2019	2035
Total des dépenses privées	9 620	23 499	9 620	23 499	9 620	23 499
Couverture fédérale au moyen de crédits d'impôt non remboursables	1 750	3 761	1 750	3 761	1 750	3 761
Couverture fédérale au moyen d'une nouvelle allocation	2 098	5 639	3 060	7 989	4 022	10 339
Total de la couverture fédérale	3 848	9 400	4 810	11 750	5 772	14 100
Dépenses privées résiduelles	5 772	14 100	4 810	11 750	3 848	9 400

Sources : Statistique Canada ; Le Conference Board du Canada.

Graphique 4

**Soutien du gouvernement fédéral aux bénéficiaires de soins aux aînés et à leurs proches aidants en 2019 et en 2035**

(statu quo et options, en milliards de dollars)



Source : Le Conference Board du Canada.

---

Le gouvernement fédéral offre trois crédits d'impôt pour aider les bénéficiaires de soins et les proches aidants, mais ils ne répondent pas aux besoins actuels des ménages.

## Résumé

Les proches aidants offrent un soutien essentiel aux aînés qui ont besoin de soins, notamment sur le plan financier. Même si les gouvernements fédéral et provinciaux assumeront la grande majorité des coûts associés aux soins à domicile et aux soins de longue durée, le Conference Board du Canada estime que les proches aidants et les bénéficiaires de soins devront, en 2019, encore assumer les 9,6 milliards de dollars résiduels soit directement, soit au moyen d'une assurance privée, ce qui représente 28 % des dépenses publiques et privées totales dans ces deux catégories. Comme la population du Canada vieillit et vit plus longtemps, ces coûts continueront d'augmenter. D'ici 2035, les dépenses couvertes par le secteur privé devraient atteindre 23,5 milliards de dollars et représenter 30 % des dépenses totales en soins à domicile et en soins de longue durée. Parallèlement, on s'attend à ce que les soins deviennent de moins en moins abordables, puisque la hausse des dépenses en soins privés devrait dépasser de plus de 1,5 fois le rythme de croissance du revenu disponible des ménages.

Le gouvernement fédéral offre trois crédits d'impôt — le Crédit d'impôt pour personnes handicapées, le Crédit d'impôt pour frais médicaux et le Crédit canadien pour aidant naturel — qui peuvent être utilisés pour aider les bénéficiaires de soins et les proches aidants, mais ils ne répondent pas aux besoins actuels des ménages. En effet, ces programmes présentent trois désavantages majeurs. D'abord, les crédits d'impôt sont inéquitables, de sorte que les personnes à faible revenu ou sans revenu ne recevront aucun soutien du gouvernement fédéral, ou en recevront très peu. Ensuite, les crédits d'impôt pour les proches aidants sont largement sous-utilisés : moins de 5,0 % de tous les proches aidants au Canada ont reçu des crédits d'impôt fédéraux en 2012. Enfin, on estime qu'ils ne rembourseront qu'environ 18 % des dépenses directes totales en 2019 : ils ne couvrent donc pas suffisamment les dépenses privées. Les dépenses privées devant dépasser largement les revenus, les proches aidants et les bénéficiaires de soins bénéficieraient d'un plus grand soutien fédéral.

Nous proposons deux options pour améliorer les mécanismes fédéraux de soutien aux bénéficiaires de soins et aux proches aidants. La première consisterait à rendre chaque crédit d'impôt remboursable. Cette option rendrait les soins plus abordables et équitables pour tous, étant donné que le crédit d'impôt remboursable permet de réduire la facture fiscale d'un particulier à moins de zéro, offrant ainsi un soutien aux bénéficiaires de soins et aux proches aidants qui n'ont aucun revenu ou dont le revenu est très faible. Or, même si la couverture fédérale des frais liés aux soins aux aînés augmentait, ces programmes demeureraient probablement sous-utilisés à moins qu'ils fassent l'objet d'une meilleure promotion ou qu'il soit plus facile de s'en prévaloir. Par conséquent, les soins continueront de devenir de moins en moins abordables.

La deuxième option proposée est l'Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés. Cette allocation proposée serait facile à réclamer, accordée en fonction du revenu, traiterait les proches aidants et les bénéficiaires de soins comme une seule entité et offrirait un soutien financier convenable pour améliorer l'accès aux soins maintenant et à l'avenir. Si le gouvernement fédéral couvrait 50 % de toutes les dépenses directes au titre des soins aux aînés, il porterait à 11,8 milliards de dollars le total des remboursements fédéraux au titre des soins privés d'ici 2035, ce qui représenterait une augmentation nette de 6,9 milliards de dollars par rapport au statu quo.

Au fur et à mesure que la population canadienne vieillit, les bénéficiaires de soins et les proches aidants qui doivent assumer directement les coûts des soins aux aînés bénéficieraient d'un plus grand soutien. Il est vrai que les gouvernements fédéral et provinciaux assument déjà la majorité des coûts des soins de santé, mais une couverture fédérale accrue des dépenses privées en soins aux aînés contribuerait grandement à améliorer la vie des bénéficiaires de soins et des proches aidants, en particulier pour les personnes à revenu faible et moyen. (Voir tableau 4. La méthodologie employée dans ce tableau est disponible sur demande.)

**Tableau 4**  
**Tableau récapitulatif**

	2019	2035
Population du Canada	37713627	43921696
Nombre de bénéficiaires de soins de 65 ans et plus	1668400	2931005
Nombre de proches aidants	5835774	9900428
<b>Total des dépenses privées (en M\$)</b>	<b>9,620</b>	<b>23,499</b>
<b>Total des dépenses privées par bénéficiaire de soins (\$)</b>	<b>5,766</b>	<b>8,018</b>
<b>Couverture fédérale (en M\$)</b>		
Statu quo : crédits d'impôt non remboursables	1749	3730
<i>Crédit d'impôt pour personnes handicapées</i>	561	1180
<i>Crédit d'impôt pour frais médicaux</i>	854	1783
<i>Crédit canadien pour aidant naturel</i>	334	767
Solution 1 : Crédits d'impôt remboursables	2286	4883
<i>Crédit d'impôt pour personnes handicapées</i>	689	1450
<i>Crédit d'impôt pour frais médicaux</i>	1123	2345
<i>Crédit canadien pour aidant naturel</i>	473	1088
Solution 2 : Crédits d'impôt non remboursables et Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés avec couverture de 50 %	4810	11750
<b>Couverture fédérale par bénéficiaire de soins (\$)</b>		
Statu quo : Crédits d'impôt non remboursables	1048	1273
Solution 1 : Crédits d'impôt remboursables	1370	1666
Solution 2 : Crédits d'impôt non remboursables et Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés avec couverture de 50 %	2883	4009
<b>Augmentation de la couverture fédérale par rapport au statu quo (en M\$)</b>		
Solution 1 : Crédits d'impôt remboursables	537	1153
<i>Crédit d'impôt pour personnes handicapées</i>	128	270
<i>Crédit d'impôt pour frais médicaux</i>	269	562
<i>Crédit canadien pour aidant naturel</i>	140	321
Solution 2 : Crédits d'impôt non remboursables et Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés avec couverture de 50 %	3061	6867
<b>Augmentation de la couverture fédérale par rapport au statu quo, par bénéficiaire de soins (\$)</b>		
Solution 1 : Crédits d'impôt remboursables	322	393
<i>Crédit d'impôt pour personnes handicapées</i>	77	92
<i>Crédit d'impôt pour frais médicaux</i>	161	192
<i>Crédit canadien pour aidant naturel</i>	84	109
Solution 2 : Crédits d'impôt non remboursables et Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés avec couverture de 50 %	1835	2343

(à suivre ...)

Tableau 4 (suite)  
**Tableau récapitulatif**

	2019	2035
<b>Dépenses privées résiduelles (en M\$)</b>		
Statu quo : Crédits d'impôt non remboursables	7 871	19 769
Solution 1 : Crédits d'impôt remboursables	7 334	18 616
Solution 2 : Crédits d'impôt non remboursables et Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés avec couverture de 50 %	4 810	11 750
<b>Dépenses privées résiduelles par bénéficiaire de soins (\$)</b>		
Statu quo : Crédits d'impôt non remboursables	4 718	6 745
Solution 1 : Crédits d'impôt remboursables	4 396	6 351
Solution 2 : Crédits d'impôt non remboursables et Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés avec couverture de 50 %	2 883	4 009
<b>Part des dépenses privées totales couvertes par le gouvernement fédéral (en %)</b>		
Statu quo : Crédits d'impôt non remboursables	18,2	15,9
Solution 1 : Crédits d'impôt remboursables	23,8	20,8
Solution 2 : Crédits d'impôt non remboursables et Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés avec couverture de 50 %	50,0	50,0

Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.

Évaluez cette publication et courez la chance de gagner un prix!

[www.conferenceboard.ca/e-Library/abstract.aspx?did=10130](http://www.conferenceboard.ca/e-Library/abstract.aspx?did=10130)



## Remerciements

Cette recherche a été rendue possible grâce au financement de l'Association médicale canadienne. Cependant, les données et conclusions de ce tableau récapitulatif relèvent exclusivement du Conference Board du Canada. Toute erreur, omission de faits ou interprétation fautive demeure la responsabilité exclusive du Conference Board du Canada.

# La meilleure manière de prendre des décisions éclairées.

Vous avez besoin, dans le cadre de votre organisation, votre programme ou votre projet, d'une expertise dans les domaines de l'économie, du rendement organisationnel ou des politiques publiques? Faites appel à nous. Le Conference Board du Canada possède le savoir-faire et les connaissances qu'il vous faut pour prendre de meilleures décisions.

## Services

### Réseaux de cadres

Échangez des idées sur des enjeux stratégiques et nouez de nouvelles relations.

### Bibliothèque virtuelle

Accédez à des analyses approfondies sur de multiples sujets, au moment où vous en avez le plus besoin.

### L'Institut Niagara

Formez les dirigeants de demain en profitant de nos programmes de perfectionnement interactifs et mobilisateurs.

### The Directors College

Découvrez l'illustre programme canadien de formation des administrateurs reconnu par les universités.

### Recherches sur mesure

Profitez de nos compétences en recherche afin de répondre aux questions qui vous intéressent tout particulièrement.

### Solutions sur mesure

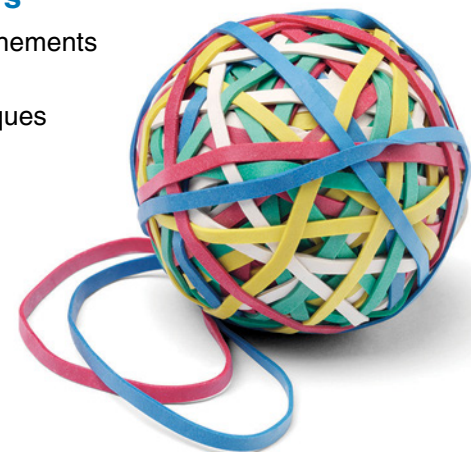
Aidez votre organisation à relever ses défis et à améliorer son rendement.

### Banque de données virtuelle

Suivez de près les grandes tendances économiques.

### Conférences, séminaires, webinaires et ateliers

Inspirez-vous des enseignements d'experts de l'industrie et d'organisations aux pratiques exemplaires.



Le Conference Board  
du Canada

The Conference Board  
of Canada

[conferenceboard.ca](http://conferenceboard.ca)



## Le Conference Board du Canada

Ce que nous sommes :

- l'organisme de recherche appliquée indépendant et sans but lucratif le plus en vue du Canada;
- un organisme objectif et non partisan, qui ne défend pas d'intérêts particuliers;
- un organisme qui s'autofinance en vendant ses services aux secteurs public et privé;
- des experts de l'organisation de conférences, mais aussi des spécialistes reconnus pour la qualité de nos recherches, de nos publications et de nos méthodes de diffusion;
- un pôle d'attraction qui facilite le réseautage parmi les gens d'affaires et nos autres clients du secteur public et d'ailleurs, et qui soutient le perfectionnement des compétences en leadership et le renforcement des capacités organisationnelles;
- des spécialistes des analyses et prévisions économiques ainsi que du rendement organisationnel et de la politique gouvernementale;
- un organisme entièrement privé, mais souvent engagé pour offrir ses services aux différents ordres de gouvernement;
- un organisme affilié, bien qu'indépendant, au Conference Board établi aux États-Unis, qui dessert près de 2 000 entreprises réparties dans 60 pays et possède des bureaux à Bruxelles et à Hong Kong.

Crédibilité. Pertinence. Leadership.

## Mesures pour offrir un meilleur soutien aux aînés et à leurs proches aidants

Christopher Heschl et Alan Arcand

Pour citer ce rapport : report: Heschl, Christopher, et Alan Arcand. *Mesures pour offrir un meilleur soutien aux aînés et à leurs proches aidants*. Ottawa : Le Conference Board du Canada, 2019.

©2019 Le Conference Board du Canada\*

Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028 | \*Constitué sous la raison sociale d'AERIC Inc.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada

Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262 Courriel : [accessibility@conferenceboard.ca](mailto:accessibility@conferenceboard.ca)

<sup>MD</sup> Le Conference Board du Canada et le logo de la torche sont des marques déposées du Conference Board, Inc. Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et différentes sources de données. Ils présentent donc des risques et des incertitudes inhérents à ce genre de travail et ne doivent pas être perçus comme des sources de conseils spécifiques en matière de placements, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. Les résultats et les conclusions présentés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les vues des évaluateurs externes, des conseillers ou des investisseurs. Toute erreur ou omission de faits ou d'interprétation, le cas échéant, relève entièrement de la responsabilité du Conference Board du Canada.



Le Conference Board  
du Canada

255, chemin Smyth, Ottawa (Ontario)

K1H 8M7 Canada

Tél. 613-526-3280

Télé. 613-526-4857

Ligne info 1-866-711-2262

[conferenceboard.ca](http://conferenceboard.ca)



PUBLICATION 10129 | 10130

PRIX : gratuit